

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

BH BANK

Siege Social : 18, Avenue Mohamed V ,1080-Tunis-

La BH BANK publie ci-dessous ses indicateurs d'activités relatif au quatrième trimestre 2025.

	Du 01/10/2025 au 31/12/2025	Du 01/10/2024 au 31/12/2024 (3)	Décembre-25	Décembre-2024 (3)	Var
1- PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRES	379 241	379 539	1 437 809	1 446 089	-0,6%
INTERETS	249 497	262 141	960 777	1 037 667	-7,4%
COMMISSIONS EN PRODUITS	36 919	42 435	148 878	159 556	-6,7%
REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL ET D'INVESTISSEMENT	92 825	74 963	328 154	248 866	31,9%
2- CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRES	189 483	202 320	756 330	744 901	1,5%
INTERETS ENCOURUS	185 535	197 879	740 827	730 043	1,5%
COMMISSIONS ENCOURUES	3 948	4 441	15 503	14 858	4,3%
3- PRODUITS NET BANCAIRE	189 758	177 219	681 479	701 188	-2,8%
4- AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 068	1 220	5 957	4 300	38,5%
5- CHARGES OPERATOIRES	83 045	58 353	292 365	261 180	11,9%
FRAIS DE PERSONNEL	59 465	44 708	206 883	189 448	9,2%
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	23 580	13 645	85 482	71 732	19,2%
6- STRUCTURE DU PORTEFEUILLE	-	-	3 864 380	3 228 792	19,7%
PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL	-	-	94 904	105 302	-9,9%
PORTEFEUILLE-TITRES D'INVESTISSEMENT	-	-	3 769 476	3 123 490	20,7%
7- ENCOURS NET DES CREDITS (1)	-	-	10 335 550	10 576 707	-2,3%
8- ENCOURS DES DEPOTS, DONT:	-	-	10 019 805	9 008 552	11,2%
DEPOTS A VUE	-	-	2 960 461	2 736 544	8,2%
DEPOTS D'EPARGNE	-	-	4 179 287	3 904 958	7,0%
9- EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	-	-	1 441 991	1 564 738	-7,8%
10- CAPITAUX PROPRES (2)	-	-	1 333 504	1 281 681	4,0%

(1) L'encours des crédits fin Décembre 2025 tient compte des provisions constituées durant la période.

(2) Les capitaux propres ne tiennent pas compte des résultats de la période.

(3) Les chiffres de 2024 ont été retraités pour des raisons de comparabilité.

COMMENTAIRES SUR LES PRINCIPAUX INDICATEURS D'ACTIVITE AU 31/12/2025

I- BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS TRIMESTRIELS

La BH BANK est une société anonyme admise au marché principal de la côte de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis au capital de 238 000 millions de dinars, composé de 47 600 000 actions de 5DT chacune. Elle est régie par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Les indicateurs trimestriels de la Banque, arrêtés au 31 Décembre 2025, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires.

II- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

II-1- Les règles de prise en compte des produits d'exploitation bancaire :

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions bancaires sont pris en compte dans le produit net bancaire au titre du quatrième trimestre de l'exercice 2025.

Ils sont comptabilisés conformément aux règles prévues par la Norme Comptable n°03 relative aux revenus.

Les intérêts et les commissions bancaires courus et non échus au 31/12/2025 sont inclus dans les produits d'exploitation bancaire de la période.

II-2- Les règles de prise en compte des charges :

Les charges d'intérêts et les commissions encourues ainsi que les frais de personnel et charges générales d'exploitation sont pris en compte pour leurs montants se rapportant au quatrième trimestre de l'exercice 2025.

II-3- La classification du portefeuille titres et revenus y afférents :

La banque classe ses titres en 4 catégories :

- Les titres de transaction qui se distinguent par les deux critères suivants : leur courte durée de détention qui doit être limitée à trois mois et la liquidité de leur marché

Ces titres incluent notamment les bons du trésor destiné à la clientèle.

- Les titres de placement qui sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois, à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui satisfont à la définition de titres d'investissement.

• Les titres d'investissement qui sont les titres pour lesquels la banque a l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance et doit pouvoir disposer de moyens suffisants pour concrétiser cette intention. Ces titres incluent les fonds constitués en exonération d'impôt et confiés aux SICAR pour gestion en vertu d'une convention de gestion.

• Les titres de participation qui englobent les actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Ces titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition.

A l'exception des titres de transaction pour lesquels les plus ou moins-values sont directement constatées en résultat, seules les moins-values sur les autres catégories de titres font l'objet de provisions.

II-4- Règles de comptabilisation des opérations en devises :

Les opérations en monnaies étrangères sont converties à la date d'arrêté comptable au cours moyen de clôture publié par la Banque Centrale de Tunisie pour chaque devise. Les différences de change dégagées par rapport aux cours conventionnels ayant servi à la constatation de ces opérations sont constatées dans des comptes d'ajustement devises au bilan.

Le résultat de change de la banque est constitué du résultat sur les opérations de marché (change au comptant et à terme) dégagé sur la réévaluation quotidienne des positions de change par application du cours de change de fin de journée.

II-5- Encours des crédits :

L'encours des crédits est présenté compte tenu des créances rattachées et net des agios réservés et des provisions constituées sur les créances douteuses à la fin de chaque période.

II-6- Encours des dépôts :

Les dépôts de la clientèle sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

II-7- Emprunts et ressources spéciales :

Les ressources spéciales sont composées des fonds budgétaires et des lignes de crédits extérieures. Elles sont présentées compte tenu des dettes rattachées.

III- FAITS SAILLANTS

A la fin du quatrième trimestre 2025, les indicateurs d'activité ont évolué comme suit :

- **L'encours des créances sur la clientèle** a atteint 10 336 MDT à fin Décembre 2025, contre 10 577 MDT à fin Décembre 2024, soit une diminution de **2,3%**.
- **Les dépôts de la clientèle** ont atteint 10 020 MDT à fin Décembre 2025, contre 9 009 MDT à fin Décembre 2024, soit une augmentation de **11,2%**.
- **Les emprunts et ressources spéciales** ont diminué de **7,8%**, pour atteindre 1 442 MDT à fin Décembre 2025 contre 1 565 MDT à fin Décembre 2024.
- **Les produits d'exploitation bancaires** ont atteint 1 438 MDT à fin Décembre 2025 contre 1 446 MDT à fin Décembre 2024, soit une diminution de **0,6%**.
- **Les charges d'exploitation bancaires** ont atteint 756 MDT à fin Décembre 2025 contre 745 MDT à fin Décembre 2024 soit une hausse de **1,5%**.
- **Le Produit Net Bancaire** a atteint **681,5** MDT à fin Décembre 2025, contre **701,2** MDT à fin Décembre 2024, soit une diminution de **2,8%**.
- **Les charges générales d'exploitation** ont augmenté de **19,2%**, pour atteindre 85 MDT à fin Décembre 2025 contre 72 MDT à fin Décembre 2024.
- **Les frais du personnel** ont augmenté de **9,2%**, pour atteindre 207 MDT à fin Décembre 2025 contre 189 MDT à fin Décembre 2024.